



Session botanique 2026

Flore des Bouches-du-Rhône

Du samedi 23 au lundi 25 mai 2026

Niveau physique



4 à 5h de marche. Possibilité de passages hors sentier, de pentes raides ou dénivelé moyen (jusqu'à 500 m)

Des journées dehors, une journée dans sable et une journée avec 500 m de dénivelés. Fortes chaleurs attendues et pas d'ombre.

Niveau botanique



Tout niveau : Les espèces très communes ne seront pas forcément revues en détails mais tout le monde peut participer pour peu de connaître les principales familles

De débutant à confirmé. Il y en aura pour tous et toutes

Date : du samedi 23 mai à 8h au lundi 25 mai 2026 à 16h.

Arrivée privilégiée le vendredi soir pour profiter complètement de la journée du samedi (dense en végétation + trajets). Camping réservé dès le vendredi soir.

Encadrant : Mathias Pires

Places : 16 places

Coût du week-end : 200 € pour 3 jours (3 nuits). Le prix comprend la nuit en bungalows de vendredi, samedi et dimanche soir. Les repas de samedi et dimanche soir sont compris. Une possibilité de dormir en tente sera étudiée pour les volontaires une fois l'inscription effectuées.

Les pique-niques sont tirés du sac. Le prix ne comprend pas le trajet aller-retour depuis l'Isère.

Hébergement :

- Camping Nostradamus à Saint-Martin-de-Crau
- Repas à La Source

L'inscription est obligatoire avant le 3 février.

Elle sera accompagnée d'un chèque d'arrhes de 120 €.

CONNAÎTRE, FAIRE CONNAÎTRE ET PRÉSERVER LA FLORE SAUVAGE ISÉROISE

Gentiana, Société botanique dauphinoise D. Villars

MNEI - 5 place Bir-Hakeim - 38000 GRENOBLE /
04 76 03 37 37 | gentiana@gentiana.org | www.gentiana.org

**BULLETIN D'INSCRIPTION
SESSION BOTANIQUE BOUCHE DU RHONE
SAMEDI 23 AU LUNDI 25 MAI 2026**

A renvoyer à Gentiana - MNEI, 5, place Bir-Hakeim, 38000 GRENOBLE

Je soussigné-e,

Nom : Prénom :

Adresse : Tél. :

Adresse électronique :@.....

m'inscris au week-end de botanique : du samedi 23 au 25 mai 2026 (200 €)

Je joins un chèque d'arrhes de **120 euros** à l'ordre de Gentiana.

En cas de désistement dans le mois qui précède la date du stage, aucun remboursement ne sera effectué.

Fait à : Le :

Signature :

*Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des bulletins accompagnés du règlement.
L'inscription au stage vaut accord de principe quant à l'approbation de la charte du stagiaire (ci-jointe) et à son application.*

Charte du stagiaire dans le cadre d'un stage organisé par GENTIANA

Dans le cadre de ses activités, GENTIANA Société botanique dauphinoise D. Villars organise des stages de botanique ouverts à ses adhérents comme à des personnes d'autres associations.

Art. 1 - Le prélèvement d'un certain nombre d'espèces étant interdit par la loi, les stagiaires s'engagent à déterminer ces espèces sans leur porter préjudice.

En conséquence on demande au stagiaire un respect de la réglementation en vigueur.

Art. 2 - Pour les espèces non réglementées, la prise de vue photographique est privilégiée à la mise en herbier en particulier pour les espèces rares.

Art. 3 - L'encadrant et l'organisateur peuvent modifier le programme initialement prévu.

Art. 4 - Le stagiaire se doit d'accepter les modifications et de prendre connaissance du niveau de difficulté afin d'être à même de prendre toutes précautions utiles ; il s'engage à signaler à l'organisateur, avant le début du stage, tout problème susceptible de contrecarrer le bon déroulement de celui-ci (problèmes de santé, difficulté à marcher, etc.) ; il se doit d'être équipé d'un matériel en adéquation avec les conditions et difficultés susceptibles d'être rencontrées (chaussures de randonnée,...).

Art. 5 - Les connaissances de chacun pouvant faire progresser le groupe, chacun se devra de faire preuve de pédagogie et partagera son savoir afin que la botanique perdure.

Art. 6 - La bonne humeur étant de rigueur, chacun se doit d'apporter la sienne...

Adoptée au Conseil d'Administration **du 6 mars 2000**